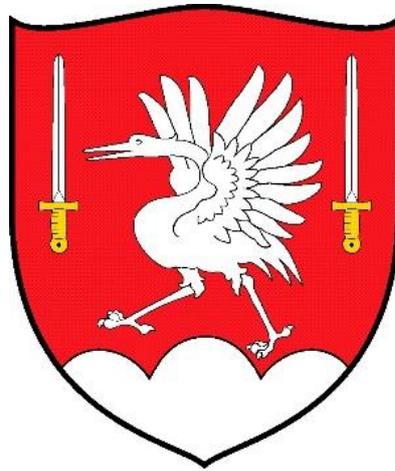


Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Table des matières :

Distribution de l'eau potable	4 et 5
Travaux sur le réseau d'eau	6
Passerelle de la Routse	7
Horaire des déchetteries	8
Déneigement	9
Tracteur Stey	9
Auberge de la Couronne	10
Voyager en train	10
Animation du 3 ^{ème} âge	11
Bibliothèque de l'Intyamou	12
Taille des arbres	13
Cotisations AVS	14
Croix Rouge	15
Calendrier Intersociété	16 et 17
PNR – arbres remarquables	18
Si près de chez nous	19
Horaires de l'administration	20

Distribution de l'eau potable



Base légale : Article 5, ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005

Provenance et qualité de l'eau selon les villages

L'eau potable distribuée dans les villages **d'Estavannens et d'Enney** provient de la source des Frassettes située sur les hauts d'Enney. L'eau des Frassettes subit une désinfection UV (tubes ultra-violet). Aucune adjonction de produit quelconque n'est faite sur le réseau d'eau communal.

Qualité physico-chimique **source des Frassettes après UV** (14 juin 2018)

Paramètre	Unité	Résultat	Norme
Germes aérobies mésophiles	UFC7ML	3	T : max. 100
Escherichia coli	UFC/100 ml	0	T : max 0
Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	T : max 0

T : valeur de tolérance L : valeur limite M : valeur directive

Qualité microbiologique **à la fontaine de la Chenau, Enney** (14 juin 2018)

Paramètre	Unité	Résultat
Couleur		Incolore
Nitrate	mg/L	3 ± 0
Dureté totale	°fH	23,1 ± 0.9

Qualité microbiologique **local technique du home, Villars-sous-Mont** (14 juin 2018)

Paramètre	Unité	Résultat
Couleur		Incolore
Nitrate	mg/L	3 ± 0
Dureté totale	°fH	21,5 ± 0.8

Qualité microbiologique **école, Estavannens** (31 mai 2018)

Paramètre	Unité	Résultat
Couleur		Incolore
Nitrate	mg/L	3 ± 0
Dureté totale	°fH	22,1 ± 0.9

Ces échantillons sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

L'eau potable distribuée dans le village de **Villars-sous-Mont** provient de la source des Marais appartenant à la commune de Grandvillard. L'eau des Marais ne subit aucun traitement.

Qualité microbiologique **source des Marais** (8 mai 2018)

Paramètre	Unité	Résultat
Couleur		Incolore
Nitrate	mg/L	2 ± 0
Dureté totale	°fH	21.9 ± 0.9

Qualité physico-chimique **source des Marais** (8 mai 2018)

Paramètre	Unité	Résultat	Norme
Germes aérobies mésophiles	UFC7ML	36	T : max. 100
Escherichia coli	UFC/100 ml	0	T : max 0
Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	T : max 0

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Plage de valeurs en degrés français

TH (°f)	0 à 7	7 à 15	15 à 25	25 à 32	32 à 42	> 42
Eau	Très douce	Douce	Moyennement dure	Assez dure	Dure	Très dure

1 degrés français correspond à 10 mg /litre de CaCO₃ (calcaire)

Avis aux citoyens :

Si vous constatez une fuite sur le réseau d'eau communal, un endommagement du patrimoine communal par des intempéries (routes, bâtiments, canalisations, débordement de ruisseau, etc.), vous pouvez contacter l'**ouvrier de piquet** : **026 921 81 08**

Les conseillers communaux ne sont pas joignables par ce numéro.

Pour tous renseignements supplémentaires :

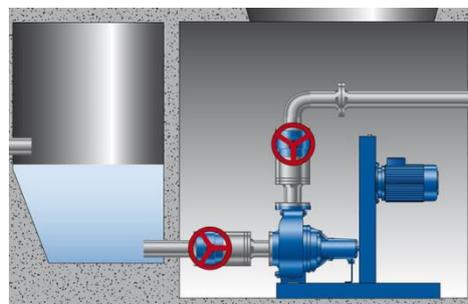
Martial Grandjean, surveillant de réseau, 079 560 56 10

Charles Chassot, surveillant de réseau suppléant, 079 394 19 69

Bureau communal 026 921 81 00

Site internet de la commune : www.bas-intyamou.ch

Réseau d'eau Rittmeyer



La modernisation du réseau d'eau se poursuit avec la réalisation de la première étape des travaux. Les pompes et les installations électriques de la station de pompage des Auges ont été remplacées. Ces nouvelles installations permettront de faire face aux besoins actuels et futurs des quartiers d'Enney et d'Estavannens.

La seconde étape étant le remplacement du système de traitement par Ultra-Violet au réservoir d'Enney, travaux qui seront réalisés dans le courant de cet automne.

Le système de commande et les liaisons téléphoniques seront également modernisés durant ces travaux ce qui nous permettra d'être prêt lors du passage aux télécommunications numériques (AllIP).

Passerelle de la Routse – Estavannens

L'ancienne passerelle :



Le nouvel ouvrage :



Invitation :

Le Conseil communal invite la population à l'inauguration de la passerelle de la Routse à Estavannens le 27 octobre 2018.

Programme :

- 10.30 h. - Bénédiction de la passerelle par l'Abbé Guy Oberson
- 11.00 h. – verre de l'amitié

Horaires des déchetteries

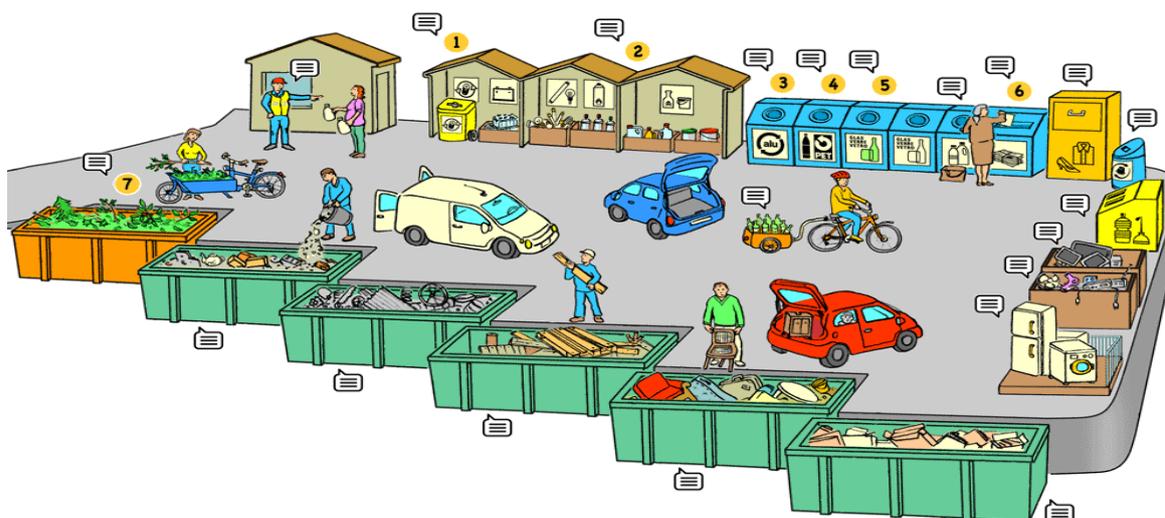
Correctif

Les déchetteries sont ouvertes ainsi:

SITE ENNEY	Heures d'hiver (1er novembre au 31 mars)		Heures d'été (1er avril au 31 octobre)	
	mardi	13h30	14h30	13h30
mercredi	17h30	18h00	17h30	19h00
samedi	9h30	12h00	9h30	12h00

SITE GRANDVILLARD	Heures d'hiver (1er décembre au 31 mars)		Heures d'été (1er avril au 30 novembre)	
	mardi et jeudi	18h00	19h00	17h30
mercredi	10h00	11h00	10h00	11h00
samedi	10h00	12h00	10h00	12h00

Nous incitons chaque personne à déposer ses déchets dans les endroits et conteneurs prévus à cet effet dans nos déchetteries.



Travaux de déneigement

Il incombe aux communes de déblayer la neige sur leur territoire. Les propriétaires doivent garder la neige sur leur propriété ; il n'est donc pas question de la pousser sur la chaussée. Il en va de même au bord de la route cantonale.

Pour faciliter le déblaiement de la neige, les véhicules seront garés sur les places privées ou sur des places de parc publiques, mais en aucun cas au bord des routes.

Le travail de déneigement s'organise de manière à ce que les axes principaux de la commune soient déneigés en premier, puis les axes secondaires, et pour terminer les accès privés (sur mandat uniquement).

Les routes et trottoirs ne sont plus déneigés et salés entre 22.00 h et 05.00 h. du lundi au samedi, ainsi qu'entre 22.00 h. et 06.00 h. le dimanche.



Tracteur Steyr :

Comme déjà annoncé et présenté à l'assemblée communale, le tracteur Steyr stationné à Villars-sous-Mont est à bout de souffle et il sera remplacé par un véhicule équipé d'une lame à neige, le tout flambant neuf.

Ce véhicule sera livré à la fin octobre ; il sera fin prêt pour les travaux hivernaux.



Auberge de la Couronne à Enney



La rénovation de l'édifice est en cours mais dans le cas de notre vénérable auberge, nous devons compter avec des défis de taille. En effet, il s'est avéré que les murs en moellons sur les étages supérieurs n'étaient plus en mesure de supporter la charge avec la suppression des piliers dans la salle. Pour cette raison, la durée des travaux est prolongée d'environ 4 mois.

L'ouverture de l'établissement est prévue à Pâques et l'administration déménagera dans la foulée, lorsque les locaux seront prêts.

Voyager en train

Deux cartes journalières permettant de voyager sur le réseau CFF, TPF et autres compagnies, sont en vente à la cafétéria du Home de l'Intyamon, au prix de CHF 45.00/pièce.

Deux adresses pour les renseignements et les réservations :

www.sugarcube.ch/home/fr/

Le lien figure aussi sur notre site internet : www.bas-intyamon.ch

ou

Cafétéria du Home de l'Intyamon
1666 Villars-sous-Mont
026 928 44 45

Bon voyage !



Animation du 3^{ème} âge

Le premier jeudi après la Bénichon de nos villages, Mme Jacqueline Bourquenoud reprendra l'animation des après-midis pour les personnes du 3^{ème} âge à la salle du rez de chaussée du bâtiment administratif à Enney.

On y jouera aux cartes, à des jeux de société divers, on partagera un goûter autour d'un bon café ou thé.

Ces réunions auront donc lieu chaque

jeudi après-midi dès 13.30 h.

et chacun y est cordialement invité.

Pour d'éventuelles questions et autres problèmes de transport, contactez

Mme Jacqueline Bourquenoud – 079 643 99 51



Horaires de la bibliothèque régionale

Et si on allait à la bibliothèque de l'Intyamon ?



Je lis, tu liras, lisons !

Des romans, des bandes dessinées, des documentaires, des magazines, des séries, des albums...



Bibliothèque régionale de l'Intyamon Rue Jean-Marie Musy 11 1669 Albeuve
Ouverture : Lundi 16h00 18h00
Mercredi 14h30 16h30
Vendredi 18h30 20h30
Ouverture durant les vacances scolaires le vendredi 18h30 20h30
Email : bibliointyamon@bluewin.ch Tel : 026.535.72.95

Tarifs abonnements :
Adultes 20 francs Enfants 10 Francs
Famille 35 francs Classe 20 Francs

Toute notre équipe se réjouit de vous accueillir dans la bibliothèque !

Emondage des arbres et arbustes

Les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques jusqu'au

1^{er} novembre de chaque année.

Nous vous rappelons ci-dessous les dispositions de la Loi sur les routes

Art. 94	<p>Haies vives Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65 m du bord de la chaussée, le long des routes publiques. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée. Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.</p> <p>Tout débordement des haies vives sur le trottoir ou sur la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent en aucun cas de la limite de propriété. Au besoin, les Autorités pourront imposer des mesures supplémentaires afin de garantir la sécurité.</p>
Art. 95	<p>Arbres Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m au dessus de la chaussée.</p>

Les branches peuvent être évacuées dans les déchetteries communales attribuées à chaque village. Nous vous rappelons qu'il est interdit de déverser des débris, du gazon, branches ou tout autre déchet le long des cours d'eau et dans les forêts.

Nous remercions les propriétaires concernés de suivre ces directives, ceci pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

AVS - obligation de cotiser

Qui doit cotiser ?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS / AI / APG. En 2018, ce sont les personnes nées en 2000 qui entrent dans le cercle des cotisants. Les personnes sans activités lucratives sont tenues de régler les cotisations dès le 1^{er} janvier qui suit leur 20^{ème} anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite (64 ans pour les femmes, 65 pour les hommes).

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité doivent s'annoncer sans tarder à la *caisse cantonale de compensation* de leur domicile, afin de payer des cotisations et de bénéficier, le moment venu d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins Fr. 956.00 de cotisations par année. Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Etudiants / étudiantes

Les étudiantes et étudiants suisses et étrangers domiciliés en Suisse paient une cotisation de Fr. 478.00 (cotisation minimale) dès le 1^{er} janvier de l'année qui suit leur 20^{ème} anniversaire. Sur le montant des cotisations s'ajoutent encore 5% de frais d'administration. Les étudiantes et étudiants exerçant une activité lucrative paient des cotisations à partir du 1^{er} janvier qui suit leur 17^{ème} anniversaire.

Chèque-emploi.ch

Si vous employez une personne à domicile, baby-sitter, femme de ménage, jardinier, elle peut être déclarée facilement avec le chèque-emploi.

Chaperon Rouge :

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?

Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bons à savoir

- Pas de mission de moins de 3h
- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel brut des parents
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !

Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end.

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

www.croix-rouge-fr.ch

Calendrier Intersociété

D'autres renseignements sur le centre d'information AVSDates	au/et		Sociétés	Activités
OCTOBRE				
11.10.2018			Musique Albeuve / Enney	Assemblée annuelle à Albeuve
NOVEMBRE				
09.11.2018			ski & snowboard club Enney	Match aux cartes
10.11.2018			Tir	Soirée des résultats
10.11.2018	et/au	11.11.2018	Musique Albeuve / Enney	Fête de la St- Martin -Porrentruy
11.11.2018			FC Haute-Gruyère	Loto I, Pringy
17.11.2018			FC Haute-Gruyère	Souper de soutien
24.11.2018			Tir	Match aux cartes annuel
DECEMBRE				
09.12.2018			ski & snowboard club Enney	Loto oj de la St Nicolas
09.12.2018			FC Haute-Gruyère	Loto II, Pringy
15.12.2018			Musique Albeuve / Enney	Concert de l'Avent
15.12.2018	au/et	16.12.2018	Jeunesse Estavannens	ChristmasRock festival
22.12.2018			SIV Enney	Cornets de Noël
JANVIER				
18.01.2019			Harmonie paroissiale Estavannens	Loto Riaz
19.01.2019			ski & snowboard club Enney	Sortie en luge
19.01.2019	au/et	20.01.2019	Harmonie paroissiale Estavannens	Camp musical et match aux cartes
20.01.2019			Musique Albeuve / Enney	Loto à Albeuve

FEVRIER				
16.02.2019	au/et	17.02.2019	ski & snowboard club Enney	Sortie du ski club
23.02.2019			Harmonie paroissiale Estavannens	Concert annuel à Broc
23.02.2019	et/au	24.02.2019	Musique Albeuve / Enney	Week-end musical des Jeunes Musiciens
24.02.2019			FC Haute-Gruyère	Loto juniors, Pringy
MARS				
15.03.2019			Tir	Assemblée ordinaire
22.03.2019			SIV Enney	Assemblée
23.03.2019			ski & snowboard club Enney	Sortie piscine et curling
29.03.2019	et	30.03.2019	Musique Albeuve / Enney	Concert annuel
AVRIL				
rien				
MAI				
02.05.2019			Musique Albeuve / Enney	Concert préparation Fête des musiques
16.05.2019	au/et	17.05.2019	Harmonie paroissiale Estavannens	Giron de la Gruyère à Rossinère
JUN				
08.06.2019	au/et	09.06.2019	Jeunesse Estavannens	RTAI
15.06.2019			Harmonie paroissiale Estavannens	Concert d'été à Estavannens
29.06.2019			SIV Enney	Concert d'été

PNR – Arbres remarquables

Le Parc lance un inventaire participatif des arbres remarquables. Le public est invité à signaler les beaux arbres situés en dehors des massifs forestiers à l'aide d'une plateforme interactive disponible, sur le site www.arbres-remarquables.ch



DÉCOUVERTE

ARBRES REMARQUABLES

Les grands et vieux arbres isolés sont des témoins vivants de l'histoire, des refuges de biodiversité, des éléments clés du paysage. Le Parc et le Groupement forestier Leysin-Les Ormonts ont besoin de votre aide pour les mettre en valeur et les préserver.

www.arbres-remarquables.ch



Si près de chez nous... tellement tabou

Septembre 2017. Alix, violée à l'âge de 8 ans, insuffle à Caroline Mauron le thème de son prochain ouvrage : les abus sexuels subis durant l'enfance et leurs répercussions à vie. Cette souffrance souvent dissimulée touche la Stabidine en plein cœur. D'autant plus qu'Alix est géographiquement très proche. D'où le titre du livre « Si près de chez nous... tellement tabou ». De nature impulsive, Caroline lance un appel via les réseaux sociaux afin de réunir plusieurs histoires similaires. Moins de 20 minutes plus tard, 4 victimes se manifestent déjà.

Reflet d'un réel besoin local... L'Office Fédéral de la Statistique estime en effet qu'environ 14'000 mineurs sont victimes de violence chaque année en Suisse Romande bien que seul 10% soient déclarés.

Au final, dix Romands (dont 8 Gruériens) confieront leur histoire à la recueilleuse de récits de vie. Si la majorité n'a jamais déposé plainte, DIRE, dans des conditions adéquates, améliore significativement la façon dont on se relève d'une agression. Le projet ayant démarré avant le scandale Weinstein et la vague de dénonciations lui succédant, il n'y adhère aucunement.

Tissé de confidences, ce livre vise principalement à informer, défendre et mettre en garde...

Plusieurs intervenants tels que Laurent Eggertswyler, chef de la brigade des mœurs ou Martine Lachat-Clerc, directrice de Solidarité femmes, complètent l'ouvrage de leur point de vue professionnel.

Une belle aventure empreinte d'humanité et de Solidarité !

Pour plus de renseignements, pour une discussion ou pour passer commande de l'ouvrage (Fr. 27.--), Caroline Mauron se tient à disposition au **026/921.02.83** ou au 078/601.68.19

D'autre part, si vous êtes ou avez vous-même été victime de violence, sachez que le centre Solidarité femmes/Centre Lavi de Fribourg propose des consultations ambulatoires **gratuites** et **confidentielles**, des renseignements juridiques ainsi que différentes prestations prévues dans le cadre de la Lavi. N'hésitez pas à appeler jour et nuit, 7 jours sur 7 le **no 026 322 22 02**.



Solidarité femmes fribourg
Frauenhaus freiburg



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamou Route du Tôl 1, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Service de piquet – édilité		026 921 81 08
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamou.ch
E-Mail		commune@bas-intyamou.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

Le bureau communal sera fermé
Les 1^{er} et 2 novembre 2018.